

Initier la démarche

Objectif :

- Définir avec le commanditaire si la démarche Territ'eau répond à la problématique locale.
- Proposer et expliquer la démarche aux représentants professionnels agricoles du secteur
- Prévoir la tenue d'une réunion publique d'information des différents acteurs locaux et de leurs représentants avec un positionnement préalable du secteur agricole.

1.1 Initier la démarche auprès de la collectivité

Source d'informations : Réunion avec le commanditaire, site Internet de présentation de la démarche Territ'eau, 4 pages de présentation.

Méthode : Rencontre avec le commanditaire pour identifier la problématique environnementale de la collectivité et présenter la démarche Territ'eau (objectifs, modes de financement).

1.2 Initier la démarche auprès des agriculteurs

Source d'informations : Réunion de l'ensemble des agriculteurs ou de leurs représentants sur le territoire, site Internet de présentation de la démarche Territ'eau, 4 pages de présentation.

Méthode : Proposer la création d'une commission représentative des organisations agricoles rassemblant les représentants professionnels de chaque réseau (syndicats, Cuma, GVA, élus des Chambres d'Agriculture ...).

Sur certains territoires, un comité peut déjà exister (Comité Professionnel Agricole dans les structures bassins versants par exemple).

Cette commission permettra de créer un contact préalable avec les agriculteurs pour leur expliquer la démarche pressentie (phase de diagnostic territorial puis phase d'enquête individuelle) et rendre les agriculteurs partie prenante de la démarche.

1.3 Préparer la ou les réunions publiques d'information

Source d'informations : réunion avec le commanditaire, lien avec la commission représentative des organisations agricoles.

Méthode : Définir avec le commanditaire :

- le nombre de réunions nécessaires (à l'échelle communale ou du sous bassin versant retenu), les) en fonction de la taille du territoire,
 - la liste des associations présentes sur chaque commune (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, associations nature et sportives, ...),
 - la tenue et la date d'une ou des réunions publiques d'information des différents acteurs locaux et de leurs représentants,
 - les modes de communication autour de ces réunions (articles de presse, bulletins municipaux ...)
- Répercuter les informations à la commission représentative des organisations agricoles.

http://agro-transfert-bretagne.univ-rennes1.fr/Territ_Eau/DIAGNOSTIC/Cahier_des_charges/initier_la_demarche.asp